



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XV/9

ORIGINAL: anglais

DATE: 26 octobre 1981

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Quinzième session ordinaire
Genève, 10 au 12 novembre 1981

RAPPORT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX
DU COMITE TECHNIQUE ET DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

établi par le Bureau de l'Union

COMITE TECHNIQUE

1. Le Comité technique (dénommé ci-après "le Comité") a tenu sa seizième session du 10 au 12 novembre 1980, et sa dix-septième session du 14 au 16 octobre 1981, dans les deux cas sous la présidence de M. C. Hutin (France). Les comptes rendus détaillés de ces sessions se trouvent dans les documents TC/XVI/6 et TC/XVII/5. Les principaux résultats des sessions sont exposés ci-après.

2. Au cours de sa seizième session, le Comité a engagé des discussions préliminaires sur les mutations qui se produisent facilement, sur les incidences des méthodes perfectionnées telles que l'électrophorèse ou d'autres méthodes biochimiques, sur l'examen des caractères distinctifs et sur l'harmonisation de l'examen de la résistance aux maladies et la coopération dans ce domaine. Au cours de la dix-septième session du Comité, les débats se sont poursuivis sur tous ces points et d'autres questions d'ordre général ont été abordées comme il est mentionné ci-après.

Principes directeurs d'examen

3. Au cours de sa seizième session, le Comité a adopté, sur la base des projets établis par les groupes de travail techniques compétents, quatre principes directeurs d'examen révisés, à savoir ceux concernant le maïs (TG/2/4), le ray-grass (TG/4/4), le rosier (TG/11/4) et le peuplier (TG/21/7, pas encore publié), ainsi que neuf nouveaux principes directeurs d'examen, concernant notamment le lin (TG/57/3), la fétuque ovine et la fétuque rouge (TG/67/4), la ronce fruitière (TG/73/3), le céleri-rave (TG/74/3), la mâche (TG/75/3), le piment (TG/76/3), le gerbera (TG/77/3), le kalanchoë (TG/78/3) et le thuya du Canada (TG/79/3). Il s'est mis également d'accord sur certaines modifications supplémentaires concernant les principes directeurs d'examen relatifs au radis d'été, d'automne et d'hiver (TG/63/3), au radis de tous les mois (TG/64/3) et au chou-rave (TG/65/3), déjà adoptés à la session précédente.

4. Au cours de sa dix-septième session, le Comité a adopté sept autres principes directeurs d'examen révisés : pour le blé (TG/3/8), le pois (TG/7/4), l'Euphorbia fulgens (TG/10/4), la laitue (TG/13/4), l'orge (TG/19/7), l'avoine (TG/20/7) et le poinsettia (TG/24/5). Toutefois, ces derniers documents n'ont pas encore été publiés, étant donné que la dernière session du Comité technique ne s'est déroulée qu'en octobre 1981.

Liste des classes aux fins de la dénomination des variétés

5. Les propositions tendant à reviser la liste des classes aux fins de la dénomination des variétés, qui fait l'objet de l'annexe des Principes directeurs pour les dénominations variétales, ont été discutées lors d'une réunion mixte du Comité administratif et juridique et du Comité technique, qui s'est tenue le matin du mercredi 14 octobre 1981. Les deux Comités ont conclu que la liste actuelle des classes pose peu de problèmes. Ils ont admis qu'il convient de suivre le principe qu'un genre constitue une classe et d'augmenter la liste actuelle des classes en ajoutant les nouvelles exceptions qui se présentent quand ce principe de base ne peut être observé. Un sous-groupe du Comité technique discutera l'augmentation de la liste au cours de la dix-huitième session de ce dernier, en se fondant sur un projet établi par le Bureau de l'Union.

Caractères observés à l'aide de méthodes perfectionnées

6. Le Comité a conclu que plusieurs méthodes perfectionnées pourraient se révéler très adaptées pour vérifier l'identité d'un échantillon mais non pour faire la distinction entre les variétés aux fins de la délivrance d'une protection spécifique. Par conséquent, il a souligné la nécessité d'établir une distinction nette entre ces deux finalités.

7. Pour être utilisée à des fins d'identification, une méthode doit répondre à plusieurs exigences techniques. Elle doit pouvoir être d'usage uniforme et conduire à la constatation de différences significatives, cohérentes et répétitives.

8. Pour être acceptable comme méthode propre à définir des caractères pouvant servir à établir la distinction, en vue de l'octroi d'une protection, le seul fait de répondre à toutes ces exigences techniques peut ne pas suffire. La notion de caractère important peut se prêter à d'autres interprétations que celles qui sont de nature purement technique. Il importera de prendre les décisions régissant l'admission d'un caractère observé par une certaine méthode espèce par espèce, en fonction du degré de développement de la sélection ainsi que de plusieurs autres considérations qui dépassent la compétence du Comité technique.

Caractères de résistance aux parasites et aux maladies

9. Le Comité a admis que la principale priorité dans ce domaine doit être attribuée aux travaux visant à préciser et à harmoniser les méthodes d'examen portant sur la résistance aux parasites et aux maladies et à parvenir à une entente sur une nomenclature commune des différentes maladies et de leurs souches respectives. L'harmonisation du choix des variétés utilisées comme hôtes pour l'examen pourrait constituer un premier début, car tout échange de vecteurs de maladie peut susciter des difficultés du fait que les Etats hésitent à permettre l'importation de tels vecteurs sur leur territoire.

Caractères de couleur

10. Le Comité a recommandé au Conseil d'encourager une réimpression du Code RHS des couleurs, mais sans envisager d'appui financier. S'ils ne possèdent pas un tel code, les déposants doivent pouvoir avoir l'autorisation d'utiliser le vocabulaire courant pour préciser les couleurs dans les questionnaires techniques. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales a été encouragé à poursuivre l'étude de l'emploi d'autres moyens, par exemple d'autres codes de couleurs, tels que celui qui fait l'objet d'une étude du Bureau fédéral des variétés de la République fédérale d'Allemagne, ou encore la colorimétrie.

Ecart minimaux entre les variétés

11. Le Comité a estimé que la notion d'écart minimaux entre variétés était à rattacher étroitement non seulement à celle de variétés "pouvant être nettement distinguées" mais également à celle de "caractères importants". Comme ces notions peuvent donner lieu à des interprétations qui ne sont pas purement techniques, le Comité a recommandé au Conseil de discuter tout le problème avec les représentants des obtenteurs et des utilisateurs de variétés. D'autres problèmes pourraient être également débattus au cours de pareilles

réunions avec les milieux intéressés, par exemple celui de la revision des Principes directeurs pour les dénominations variétales ou de leur remplacement par des conseils officiels au sujet de l'interprétation de l'article 13 modifié de la Convention UPOV. Une fois que le Conseil aurait admis les principes majeurs de la décision concernant les écarts minimaux entre les variétés, le Comité technique et les groupes de travail techniques détermineraient, en fonction de chaque espèce, les écarts minimaux pour certains caractères.

Caractères et principes directeurs d'examen de l'UPOV

12. Le Comité a noté qu'en plus des deux groupes de caractères mentionnés dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV (caractères avec ou sans astérisque), existent deux autres groupes (ceux utilisés de façon traditionnelle par des Etats membres en plus des caractères mentionnés dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV et ceux dont ils font usage seulement dans certains cas). Afin d'aligner le plus possible les principes directeurs d'examen de l'UPOV sur les pratiques réelles, le Comité a décidé qu'à l'occasion de la revision de chaque principe directeur d'examen, les groupes de travail techniques examineraient tous les caractères supplémentaires ainsi que toute recommandation émise en vue de supprimer des caractères jugés peu fiables ou superflus.

Plantes aberrantes

13. Le Comité a souligné la nécessité d'harmoniser, chaque fois que cela est possible, le nombre maximum acceptable de plantes aberrantes pour toutes les espèces et il a demandé aux groupes de travail techniques de formuler des propositions à ce sujet.

Collections de référence de variétés qui ne peuvent être maintenues que difficilement ou moyennant des dépenses élevées

14. Après qu'aucune solution meilleure ne put se dégager du débat, le Comité, dans une optique technique, a recommandé aux services compétents et notamment à ceux qui se livrent à un examen centralisé, de conserver au moins les variétés protégées dans leur collection de référence.

Liste des variétés en cours d'examen

15. Le Comité a approuvé l'échange de listes de variétés en cours d'examen. Le service compétent de chaque Etat membre devra informer le Bureau de l'Union s'il désire recevoir ces listes et communiquer les adresses auxquelles elles doivent être expédiées. La possibilité d'harmoniser le contenu des listes pourra faire l'objet d'un débat après qu'une première expérience pratique aura été acquise.

Incorporation du Groupe de travail technique sur les arbres forestiers dans le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales

16. Sur la proposition du Président du Groupe de travail technique sur les arbres forestiers, le Comité a recommandé au Conseil d'incorporer ledit Groupe de travail dans le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales. Au besoin, des sous-groupes se réuniront pour l'étude des espèces forestières et feront rapport au Groupe de travail technique.

Amélioration des travaux des groupes de travail techniques

17. Le Comité s'est rallié aux propositions émises par les groupes de travail techniques en vue d'améliorer la préparation des sessions, notamment par la diffusion faite bien à l'avance des divers documents; il a également approuvé leur intention d'essayer de résoudre le plus grand nombre de problèmes par courrier, de faciliter les débats en diffusant les documents de travail par la poste, ou encore de ne se réunir que lorsque les problèmes à débattre auront été préparés par un document de travail distribué suffisamment à l'avance. Le Comité a également approuvé l'intention des différents groupes de travail techniques d'organiser un plus grand nombre de réunions de sous-groupes soit à un moment quelconque de l'année, soit la veille de la session du Groupe de

travail technique. Il a admis que les groupes de travail techniques doivent axer principalement leurs activités sur la coordination et l'harmonisation des travaux des sous-groupes et sur les discussions de problèmes généraux ou controversés. Il a également admis que des sous-groupes devraient être créés par les groupes de travail techniques non seulement pour préparer des projets de principes directeurs d'examen mais également afin de débattre de questions spéciales telles que la colorimétrie, celle-ci constituant un point de discussion majeur au sein du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales. Le Comité a également convenu, bien qu'avec certaines réserves, de réunir des sous-groupes pour débattre les questions liées à l'examen centralisé des variétés.

Transfert de tâches au Bureau de l'Union

18. Le Comité a noté qu'avec l'augmentation du nombre des membres de l'UPOV, la charge de travail imposée aux présidents et due à la distribution des invitations et des documents préparatoires pour les sessions des groupes de travail techniques s'est aussi considérablement accrue. C'est pourquoi il a décidé qu'à l'avenir, le Bureau de l'UPOV se chargerait de cette tâche avec la collaboration étroite du président du groupe de travail technique concerné.

Consultation des organisations professionnelles

19. Le Comité a noté qu'à l'exception du domaine des espèces ornementales, la consultation des organisations professionnelles, au niveau technique, se déroulait de façon satisfaisante. Pour ce qui est des espèces ornementales, il a proposé d'améliorer, au niveau national, les contacts avec les organisations professionnelles et que le Bureau de l'UPOV se mette en rapport avec la CIOFORA pour que soient désignées les personnes qu'il conviendra de contacter pour les différentes espèces.

Stages de formation à l'intention d'experts d'Etats non membres

20. Le Comité a estimé qu'il était prématuré d'organiser des stages officiels de formation à l'intention d'experts d'Etats non membres. Au besoin, les experts d'Etats non membres peuvent être formés, sur la base d'arrangements bilatéraux, dans l'un des services compétents des Etats membres.

Echanges de personnel entre les services des Etats membres

21. Le Comité a vivement recommandé de continuer et, si possible d'accroître, les échanges de personnel entre les services compétents des Etats membres. Toutefois, comme l'UPOV ne peut encore contribuer au financement de ces activités, les échanges dépendront complètement des possibilités financières des services qui les organisent.

GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Supervision des travaux des groupes de travail techniques

22. Le Comité a poursuivi la supervision des travaux des groupes de travail techniques. Il a pris acte des rapports des présidents sur les progrès réalisés, a fourni des conseils sur un certain nombre de points, a répondu à diverses questions soulevées par les groupes de travail techniques, leur a donné des instructions sur les principaux aspects de leurs travaux ultérieurs et a approuvé leurs programmes. Les principaux résultats obtenus au cours des sessions des groupes de travail techniques sont exposés ci-après.

23. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a tenu sa dixième session, sous la présidence de Mlle Jutta Rasmussen (Danemark), à Edimbourg (Royaume-Uni) du 23 au 25 juin 1981. Le compte rendu de cette session figure dans le document TW/43. Au cours de la session, le Groupe de travail a achevé ses travaux concernant les projets de principes directeurs d'examen révisés relatifs au blé, à l'orge et à l'avoine en vue de soumettre ces documents au Comité technique pour adoption. Il a également établi des observations au sujet du premier projet de principes directeurs d'examen

revisés concernant le pois, à l'intention du Groupe de travail technique sur les plantes potagères, et il a fait rédiger les premiers projets de principes directeurs d'examen concernant le soja et le tournesol afin qu'ils pussent être soumis, pour observations, aux organisations professionnelles. En outre, il a engagé des débats sur diverses questions générales, à savoir : l'utilisation de tests de pathologie pour l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité (pour cet examen, des principes directeurs ont été établis); l'utilisation de l'électrophorèse pour l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité; le maintien de collections de référence dans le cas des espèces dont on connaît de nombreuses variétés; les plantes aberrantes secondaires; les listes de caractères utilisés par les Etats membres et ne figurant pas dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV; les listes des variétés en cours d'examen; la possibilité d'améliorer la procédure de travail et l'amélioration de la consultation des organisations professionnelles. La onzième session du Groupe de travail se tiendra à Madrid (Espagne) du 19 au 21 mai 1982; des sous-groupes se réuniront le 18 mai 1982.

24. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a tenu sa quatorzième session, sous la présidence de M. J. Brossier (France), à Wädenswil (Suisse) du 8 au 10 septembre 1981. Le compte rendu de cette session figure dans le document TW/44. Au cours de la session, le Groupe de travail a achevé ses travaux concernant les projets de principes directeurs d'examen révisés relatifs au pois et à la laitue en vue de soumettre, pour adoption, ces documents au Comité technique. Il a également élaboré le premier projet des principes directeurs d'examen révisés sur le haricot ainsi que le premier projet des principes directeurs d'examen pour le céleri, documents qui doivent être soumis aux organisations professionnelles pour observations. En outre, il a engagé des débats sur plusieurs questions générales, à savoir : l'utilisation de caractères observés grâce à des méthodes perfectionnées; les caractères de résistance aux parasites et aux maladies; l'utilisation de caractères qui ne figurent pas dans les principes directeurs d'examen; la possibilité d'améliorer la procédure de travail; les plantes aberrantes secondaires; les caractères de couleur; les listes des variétés en cours d'examen qui doivent être diffusées et l'harmonisation des collections de référence. La quinzième session du Groupe de travail se tiendra à Salerne (Italie) du 11 au 13 mai 1982, sa seizième en Espagne, en 1983, et sa dix-septième en Israël, en 1984.

25. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a tenu sa douzième session, sous la présidence de M. A. Berning (République fédérale d'Allemagne), à Wageningen (Pays-Bas) du 23 au 25 septembre 1981. Le compte rendu de la session figure dans le document TW/45. Au cours de la session, le Groupe de travail a établi les premiers projets, d'une part, des principes directeurs d'examen pour les agrumes et le prunier japonais et, d'autre part, des principes directeurs d'examen révisés pour le pommier, en vue de soumettre ces documents, pour observations, aux organisations professionnelles. Il a également engagé des débats de nature générale sur plusieurs questions, à savoir : les caractères de couleur; les écarts minimaux entre les variétés et les mutations qui se produisent facilement; les caractères observés grâce à des méthodes perfectionnées; les caractères de résistance aux parasites et aux maladies; l'utilisation de caractères qui ne figurent pas dans les principes directeurs d'examen et les caractères de ces principes censés être superflus; le maintien d'une collection de référence dans le cas des espèces causant des difficultés ou des frais; les plantes aberrantes secondaires; les listes de variétés en cours d'examen et l'amélioration de la procédure de travail. La treizième session du Groupe de travail se tiendra à Faversham (Royaume-Uni), du 29 septembre au 1er octobre 1982; les sous-groupes chargés de l'étude du fraisier et de l'avocatier se réuniront le 28 septembre 1982.

26. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales a tenu sa quatorzième session, sous la présidence de M. A.J. George (Royaume-Uni), à Antibes (France) du 6 au 8 octobre 1981. Le compte rendu de la session figure dans le document TW/46. Au cours de la session, le Groupe de travail a achevé ses travaux relatifs aux projets de principes directeurs d'examen révisés pour le poinsettia et l'Euphorbia fulgens en vue de soumettre ces documents, pour adoption, au Comité technique. Il a engagé également des débats sur les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen concernant le narcisse et aux principes directeurs d'examen révisés concernant l'oeillet; ces deux documents nécessiteront cependant des discussions supplémentaires au cours de la prochaine session. Le Groupe de travail a engagé également des débats sur diverses questions générales, à savoir : la colorimétrie; les écarts minimaux entre les variétés; les caractères observés grâce à des méthodes perfectionnées; les caractères de résistance aux parasites et aux

maladies; l'utilisation de caractères qui ne figurent pas dans les principes directeurs d'examen; l'examen dans le cas des espèces pour lesquelles le maintien d'une collection de référence est difficile ou onéreux; les procédures de travail au sein des groupes de travail techniques; les plantes aberrantes secondaires; l'amélioration de la consultation des organisations professionnelles et les listes des variétés en cours d'examen. Il a également pris note du rapport du Colloque sur le chrysanthème tenu à Hoddesdon (Royaume-Uni), les 4 et 5 novembre 1980. La quinzième session du Groupe de travail se tiendra à Cambridge (Royaume-Uni) du 5 au 7 octobre 1982 et sa seizième session doit se tenir en 1983 en Afrique du Sud.

27. Le Groupe de travail technique sur les arbres forestiers ne s'est pas réuni en 1981. La prochaine session du Groupe de travail doit avoir lieu à Casale Monferrato (Italie) du 20 au 22 avril 1982. Compte tenu des progrès limités intervenus dans l'intervalle, des difficultés que plusieurs Etats membres ont rencontrées en ce qui concerne leurs plantations de variétés de peuplier, d'épicéa et de saule, des recommandations du Comité selon lesquelles le Groupe de travail technique sur les arbres forestiers devrait être incorporé dans le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales (voir paragraphe 16 ci-dessus), qui tiendra déjà une session l'année prochaine, il est recommandé d'annuler la session en question.

PROGRAMME DES ACTIVITES FUTURES

28. Le Comité a l'intention de poursuivre ses débats sur les questions mentionnées aux paragraphes 5, 13 et 15 ci-dessus. Il entend également poursuivre la supervision des travaux des groupes de travail techniques ainsi que l'étude, en vue de leur adoption, des principes directeurs d'examen nouvellement établis ou révisés. Finalement, il désire entamer les discussions sur les possibilités d'harmoniser l'automatisation et les programmes d'informatique des services compétents.

29. A la suite des propositions émises par les divers groupes de travail techniques, le Comité recommande au Conseil d'envisager l'élection des personnes suivantes à la présidence des groupes de travail techniques pour les trois prochaines années :

Groupe de travail sur

les plantes agricoles :	M. G. Fuchs (République fédérale d'Allemagne)
les plantes fruitières :	M. G.S. Bredell (Afrique du Sud)
les plantes ornementales : et les arbres forestiers	Mme U. Löscher (République fédérale d'Allemagne)
les plantes potagères :	M. F. Schneider (Pays-Bas)

30. Le Conseil est invité à prendre note de l'état d'avancement des travaux du Comité et des groupes de travail techniques depuis la dernière session ordinaire du Conseil et à prendre les décisions nécessaires, notamment en ce qui concerne les paragraphes 10 (Code RHS des couleurs), 11 (réunion avec les milieux intéressés), 16 et 27 (combinaison de groupes de travail techniques), 18 (transfert des tâches concernant les groupes de travail techniques), 28 (programme) et 29 (nouveaux présidents - point 16 de l'ordre du jour).

Cotes des principes directeurs d'examen ou de leurs projets (pour ces derniers, la cote contient "(proj.)" préparés ou à préparer par le Bureau de l'Union (état au 17 octobre 1981)

Document Numbers of Test Guidelines or Draft Test Guidelines (the latter with the indication "(proj.)" after the document number) Prepared or to be Prepared by the Office of the Union (as of October 17, 1981)

Dokumentnummern der Prüfungsrichtlinien und der Entwürfe für Prüfungsrichtlinien (die letztgenannten mit dem Zusatz "(proj.)" nach der Dokumentnummer), die vom Verbandsbüro ausgearbeitet worden sind oder werden (Stand vom 17. Oktober 1981)

* TG/01/2	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Einführung
* TG/70/3	Apricot (Prunus armeniaca L.)	Abricotier	Aprikose
o	Kiwi (Actinidia chinensis Planch.)	Actinidia	Kiwi
* TG/30/3	Bent (Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & A. tenuis Sibth.)	Agrostide	Straussgras
- TG/83/1(proj.)	Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grapefruit; excluding rootstock varieties) (Citrus L.)	Agrumes (variétés d'orange, de mandarine, de citron et de pomélo; à l'exclusion des variétés porte-greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grapefruit; Unterlagssorten ausgeschlossen)
* TG/29/3	Alstroemeria (Alstroemeria L.)	Alstroemère	Inkalilie
* TG/56/3	Almond (Prunus amygdalus Batsch)	Amandier	Mandel
o	Dill (Anethum graveolens L.)	Aneth	Dill
o	Anthurium (Anthurium Schott)	Anthurium	Schwanzblume, Flamingoblume
o	Groundnut (Arachis L.)	Arachide	Erdnuss
o	Avocado (Persea americana Mill.)	Avocatier	Avocado
* TG/20/7	Oats (Avena sativa L. & Avena nuda L.)	Avoine	Hafer
* TG/68/3	Berberis (vegetatively propagated) (Berberis L.)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ vermehrte)
o	Leaf Beet (Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. vulgaris = Beta vulgaris L. var. cicla (L.) Ulrich)	Bette commune	Mangold
* TG/60/3	Beetroot (Beta vulgaris L. var. esculenta)	Betterave rouge	Rote Rübe
* TG/18/1	Elatior Begonia (Begonia-Elatior-hybrids/hybrides/Hybriden, Syn.: Begonia X hiemalis Fotsch)	Bégonia elatior	Elatior Begonie
* TG/03/8	Wheat (Triticum aestivum L.)	Blé	Weizen
* TG/03/1	Wheat (only applicable to Triticum durum Desf.)	Blé (applicable à Triticum durum Desf. seulement)	Weizen (nur anwendbar auf Triticum durum Desf.)
o	Heath (Erica)	Bruyère	Heide
o	Heather (Calluna Salisb. (C. vulgaris (L.) Hull))	Callune	Besenheide
* TG/49/3	Carrot (Daucus carota L.)	Carotte	Möhre
o	Safflower (Carthamus tinctorius L.)	Carthame	Saflor
* TG/40/3	Black Currant (Ribes nigrum L.)	Cassis	Schwarze Johannisbeere

* TG/35/3	Cherry (Sweet, Sour & Duke Cherries, fruit varieties only) (Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/Hybriden)	Cerisier (Cerise douce, cerise acide et cerise proprement dite, variétés à fruits seulement)	Kirsche (Sorten von Süsskirsche, Sauerkirsche und Weichselkirsche, nur Obstsorten)
- TG/82/1(proj.)	Celery (Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.)	Céleri	Blattsellerie
* TG/74/3	Celeriac (Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.)	Céleri-rave	Knollensellerie
o	Chestnut (Castanea)	Châtaignier	Kastanie
o	Endive (Cichorium endivia L.)	Chicorée	Endivie
* TG/54/3	Brussels Sprouts (Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.)	Chou de Bruxelles	Rosenkohl
* TG '45/3	Cauliflower (Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis)	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu)	Blumenkohl
o	Curly Kale (Brassica oleracea L. convar. acephala (DC.) Alef. var. sabellica L.)	Chou frisé	Grünkohl
o	Swede (Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.)	Chou-navet	Kohlrübe
* TG/48/3	Cabbage (White cabbage, red cabbage and Savoy cabbage) (Brassica oleracea L. var. capitata L. f. alba DC.; B. oleracea L. var. capitata L. f. rubra (L.) Thell.; B. oleracea L. var. bullata DC. & B. oleracea L. var. sabauda L.) (+ TG/48/3 Corr.)	Chou pommé (Chou cabus, chou rouge et chou de Milan)	Kopfkohl (Weisskohl, Rotkohl und Wirsing)
* TG/65/3	Kohlrabi (Brassica oleracea L. var. gongylodes L.)	Chou-rave	Kohlrabi
* TG/26/4	Chrysanthemum (Perennial) (Chrysanthemum spec.)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)
o	Chrysanthemum (Perennial) (Chrysanthemum spec.) (revision/Revision)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)
o	Quince (Cydonia Mill.)	Cognassier	Quitte
* TG/36/3	Rape (forage rape included) (Brassica napus L.) (+TG/36/3 Corr.)	Colza (y compris colza fourrager)	Raps (einschliesslich Futterraps)
* TG/61/3	Cucumber, Gherkin (Cucumis sativus L.)	Concombre, Cornichon	Gurken
o	Cotton (Gossypium L.)	Cotonnier	Baumwolle
* TG/31/3	Cocksfoot (Dactylis glomerata L.)	Dactyle	Knaulgras
o	Cocksfoot (Dactylis glomerata L.) (revision/Revision)	Dactyle	Knaulgras
o	Dahlia (Dahlia Cav.)	Dahlia	Dahlie
o	Norway Spruce (Picea abies (L.) Karst.)	Epicéa commun	Gemeine Fichte
* TG/55/3	Spinach (Spinacia oleracea L.)	Epinard	Spinat
o	Christ's Thorn (Euphorbia milii)	Epine du Christ	Christusdorn
* TG/10/4	Euphorbia fulgens (Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch)	Euphorbia fulgens	Korallenranke
* TG/39/3	Meadow Fescue, Tall Fescue (Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.)	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohrschwingel
o	Meadow Fescue, Tall Fescue (Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.) (revision/Revision)	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohrschwingel
* TG/67/4	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue (Festuca ovina L. sensu lato & F. rubra L.)	Fétuque ovine (y compris Fétuque ovine), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschliess- lich Härtilcher Schwingel), Rotschwingel
* TG/08/1	Broad Bean (Vicia faba L. var. major)	Fève	Puffbohne
o	Broad Bean (Vicia faba L. var. major) (revision/Revision)	Fève	Puffbohne
* TG/34/3	Timothy (Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.)	Fléole des prés, Fléole diploïde	Wiesen-, Zwiebellieschgras
o	Timothy (Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.) (revision/Revision)	Fléole des prés, Fléole diploïde	Wiesen-, Zwiebellieschgras

* TG/69/3	Forsythia (Forsythia Vahl)	Forsythia	Forsythie
* TG/22/3	Strawberry (Fragaria L.)	Fraisier	Erdbeere
o	Strawberry (Fragaria L.) (revision/Revision)	Fraisier	Erdbeere
* TG/43/3	Raspberry (Rubus idaeus L. & hybrids/hybrides/Hybriden)	Framboisier	Himbeere
* TG/27/3	Freesia (vegetatively propagated) (Freesia Klatt)	Freesia (à multiplication végétative)	Freesie (vegetativ vermehrte)
o	Juniper (Juniperus L.)	Genévrier	Wacholder
* TG/77/3	Gerbera (vegetatively propagated) (Gerbera Cass.)	Gerbera (à multiplication végétative)	Gerbera (vegetativ vermehrte)
o	Gladiolus (Gladiolus L.)	Glaïeul	Gladiole
* TG/52/2	Red and White Currant (Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W. Koch, R. niveum Lindl.)	Groseillier à grappes	Rote und Weisse Johannisbeere
* TG/51/3	Gooseberry (Ribes uva-crispa L., R. grossularia L.)	Groseillier à maquereau	Stachelbeere
* TG/12/1	French Bean (Phaseolus vulgaris L.)	Haricot	Bohne
- TG/12/2(proj.)	French Bean (Phaseolus vulgaris L.) (revision/Revision)	Haricot	Bohne
* TG/09/1	Runner Bean (Phaseolus coccineus L.)	Haricot d'Espagne	Prunkbohne
o	Hydrangea (Hydrangea L.)	Hortensia	Hortensie
o	Persimmon (Kakifruit) (fruit varieties only) (Diospyros kaki)	Kaki (variétés à fruits seulement)	Kaki (nur Obstsorten)
* TG/78/3	Kalanchoë (vegetatively propagated) (Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoë (vegetativ vermehrte)
* TG/13/4	Lettuce (Lactuca sativa L.)	Laitue	Salat
* TG/57/3	Flax, Linseed (Linum usitatissimum L.)	Lin	Lein
* TG/59/3	Lily (vegetatively propagated) (Lilium L.)	Lis (à multiplication végétative)	Lilie (vegetativ vermehrte)
* TG/66/3	Lupins (Lupinus albus, L. angustifolius, L. luteus)	Lupins	Lupinen
* TG/06/1	Lucerne (Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn)	Lucerne	Lucerne
* TG/02/4	Maize (Zea mays L.)	Mais	Mais
* TG/75/3	Cornsalad (Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.)	Mâche	Feldsalat
o	Larch (Larix Mill.)	Mélèze	Lärche
o	Narcissi (including Daffodils) (Narcissus L.)	Narcisse, Jonquille	Narzisse
* TG/37/3	Turnip (Brassica rapa L. var. rapa)	Navet	Herbst-, Mairübe
o	Turnip (Brassica rapa L. var. rapa) (revision/Revision)	Navet	Herbst-, Mairübe
* TG/71/3	Hazelnut (Corylus avellana L. & C. maxima Mill.)	Noisetier	Haselnuss
* TG/25/3	Carnation (vegetatively propagated) (Dianthus sp.)	Oeillet (à multiplication végétative)	Nelke (vegetativ vermehrte)
o	Carnation (vegetatively propagated) (Dianthus L.) (revision/Revision)	Oeillet (à multiplication végétative)	Nelke (vegetativ vermehrte Sorten)
* TG/46/3	Onion (Allium cepa L.)	Oignon	Zwiebel
o	Olives (Olea L.)	Olivier	Olive

* TG/19/7	Barley (<i>Hordeum vulgare</i> L. sensu lato)	Orge	Gerste
* TG/33/3	Kentucky Bluegrass (apomictic varieties) (<i>Poa pratensis</i> L.)	Pâturin des prés (variétés apomictiques)	Wiesenrispe (apomiktische Sorten)
* TG/28/5	Pelargonium (zonal, ivy-leaved and their hybrids) (<i>Pelargonium zonale</i> hort. non (L.) L'Hér. ex Ait., <i>P. peltatum</i> hort. non (L.) L'Hér. ex Ait. & hybrids/hybrides/Hybriden)	Pelargonium (zonale, géranium-lierre et hybrides)	Pelargonie (zonale, Peltaten und deren Hybriden)
o	Parsley (<i>Petroselinum crispum</i> (Mill.) Nym. ex A.W. Hill)	Persil	Petersilie
* TG/21/7	Poplar (<i>Populus</i> L.)	Peuplier	Pappel
* TG/53/3	Peach (<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch)	Pêcher	Pfirsich
* TG/76/3	Sweet Pepper (<i>Capsicum annuum</i> L.)	Piment	Paprika
o	Pinus nigra (<i>Pinus nigra</i> Arnold)	Pin noir	Schwarzkiefer
* TG/24/5	Poinsettia (<i>Euphorbia pulcherrima</i> Willd. ex Klotzsch)	Poinsettia	Poinsettie
o	Leek (<i>Allium porrum</i> L.)	Poireau	Porree
* TG/15/1	Pear (<i>Pyrus communis</i> L.) (+TG/15/1 Corr.)	Poirier	Birne
* TG/07/4	Peas (<i>Pisum sativum</i> L. sensu lato)	Pois	Erbсен
* TG/23/2	Potato (<i>Solanum tuberosum</i> L.)	Pomme de terre	Kartoffel
o	Potato (<i>Solanum tuberosum</i> L.) (revision/Revision)	Pomme de terre	Kartoffel
* TG/14/1	Apple (excluding ornamental varieties) (<i>Malus</i> Mill.)	Pommier (à l'exclusion des variétés ornementales)	Apfel (Zierapfelsorten ausgeschlossen)
- TG/14/2(proj.)	Apple (excluding ornamental varieties) (<i>Malus</i> Mill.) (revision/Revision)	Pommier (à l'exclusion des variétés ornementales)	Apfel (Zierapfelsorten ausgeschlossen)
o	Apple (ornamental varieties only) (<i>Malus</i> Mill.)	Pommier (variétés ornementales seulement)	Apfel (nur Zierapfelsorten)
o	Apple (rootstock varieties only) (<i>Malus</i> Mill.)	Pommier (variétés porte-greffes seulement)	Apfel (nur Unterlagssorten)
o	Plum (rootstock varieties only) (<i>Prunus</i> L.)	Prunier (variétés porte-greffes seulement)	Pflaume (nur Unterlagssorten)
* TG/41/4	European Plum (fruit varieties, rootstocks excluded (<i>Prunus domestica</i> L. & <i>Prunus insititia</i> L.)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterlagen ausgeschlossen)
- TG/84/1(proj.)	Japanese Plum (fruit varieties only) (<i>Prunus salicina</i> Lindl. & other diploid plums/autres pruniers diploïdes/andere diploide Pflaumen- sorten)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)
* TG/63/3	Black Radish (<i>Rhaphanus sativus</i> L. var. <i>niger</i> (Mill.) S. Kerner)	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich
* TG/64/3	Radish (<i>Rhaphanus sativus</i> L. var. <i>radicola</i> Pers.)	Radis de tous les mois	Radieschen
* TG/04/4	Ryegrass (<i>Lolium multiflorum</i> Lam., <i>L. perenne</i> L. & hybrids/hybrides/Hybriden)	Ray-grass	Weidelgras
* TG/42/3	Rhododendron (<i>Rhododendron</i> L.)	Rhododendron	Rhododendron
* TG/62/3	Rhubarb (<i>Rheum rhabarbarum</i> L.)	Rhubarbe	Rhabarber
o	Ribes rootstocks (<i>Ribes</i> rootstock varieties only)	Ribes porte-greffes (variétés porte-greffes seulement)	Ribesunterlagen (nur Unterlagssorten)

* TG/16/1	Rice (Oryza sativa L.)	Riz	Reis
o	Rice (Oryza sativa L.) (revision/Revision)	Riz	Reis
* TG/73/3	Blackberry (Rubus subg. rubus Sect. moriferi & hybrids/hybrides/Hybriden)	Ronce fruitière	Brombeere
* TG/11/4	Rose (Rosa L.)	Rosier	Rose
* TG/17/1	African Violet (Saintpaulia ionantha H. Wendl.)	Saintpaulia	Usambaraveilchen
o	African Violet (Saintpaulia ionantha H. Wendl.) (revision/Revision)	Saintpaulia	Usambaraveilchen
o	Abies (Abies Mill.)	Sapin	Tanne
o	Douglas Fir (Pseudotsuqa douglasii)	Sapin de Douglas	Douglasie
- TG/72/1(proj.)	Willow (tree varieties only) (Salix L.)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)
* TG/58/3	Rye (Secale cereale L.)	Seigle	Roggen
- TG/80/1(proj.)	Soya Bean (Glycine max (L.) Merrill)	Soja	Sojabohne
* TG/47/2	Streptocarpus (Streptocarpus X hybridus Voss)	Streptocarpus	Drehfrucht
* TG/79/3	White Cedar (Thuja occidentalis L.)	Thuya du Canada	Lebensbaum
* TG/44/3	Tomato (Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.)	Tomate	Tomate
- TG/81/1(proj.)	Sunflower (Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.)	Tournesol	Sonnenblume
* TG/38/3	White Clover (Trifolium repens L.)	Trèfle blanc	Weissklee
* TG/05/1	Red Clover (Trifolium pratense L.)	Trèfle violet	Rotklee
* TG/32/3	Common Vetch (Vicia sativa L.)	Vesce commune	Saatwicke
* TG/50/3	Vine (Vitis spec.)	Vigne	Rebe
o	Vriesea (Vriesea splendens (Brongn.) Lem.)	Vriesea	Vriesea

* Adopted/Adoptés/Angenommen

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/
Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant

[Fin du document]